



COPIE

PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

Lyon, le

26 AOUT 2015

Affaire suivie par : Juliette POZZO

Téléphone : 04 72 00 43 51.

Télécopie : 04 72 00 43 59

e-mail : juliette.pozzo@culture.gouv.fr

OBJET : *Drôme - Châteauneuf-de-Galaure - inscription au titre des monuments historiques de l'ancien couvent franciscain dit prieuré de Charrière*

REFER : *ARRETE n° 15 - 206*

P. J. : *1 plan*

ARRETE

Le Préfet de la région Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône,
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

VU l'avis de la commission régionalc du patrimoine et des sites de la région Rhône-Alpes entendue en sa séance plénière du 7 avril 2015 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

...

CONSIDERANT que l'ancien couvent franciscain dit prieuré de Charrière présente un intérêt suffisant du point de vue de l'histoire et de l'art pour en rendre désirable la préservation, notamment en raison :

- de la grande cohérence de son plan,
- des décors exceptionnels qu'il abrite,
- du témoignage pour l'histoire de l'ordre franciscain en Dauphiné qu'il représente,

SUR proposition du directeur régional des affaires culturelles,

ARRETE

Article 1^{er} :

Sont inscrits au titre des monuments historiques, l'ancien couvent franciscain dit prieuré de Charrière y compris les vestiges les plus anciens, ainsi que les parcelles sur lesquelles ils se trouvent, à CHATEAUNEUF-DE-GALAURE (Drôme) et figurant au cadastre section ZL sous les numéros 100 d'une contenance de 7 ha 10 ca, 101 d'une contenance de 1 ha, 102 d'une contenance de 2 ha, 103 d'une contenance de 2 ha 80 ca, 104 d'une contenance de 2 ha 39 ca, 113 d'une contenance de 2 ha 40 ca, 115 d'une contenance de 6 ha 34 ca, 150 d'une contenance de 48 ca, 155 d'une contenance de 5 ha 76 ca, 167 d'une contenance de 2 ha 83 ca.

Ces parcelles appartiennent :

- pour les parcelles ZL n°100, n°102, n°103, n°104, n°113, n°167 à la commune de CHATEAUNEUF-DE-GALAURE identifiée au SIREN sous le numéro 21260083700018 par actes de vente des 18/11/2004 et 25/11/2004 passé devant maître LACHICHE-PONS, notaire à Châteauneuf-de-Galaure, enregistré le 11/02/2005 au service de la publicité foncière sous le numéro 2005P1840 ;

- pour les parcelles ZL n°101, n°115 à la commune de CHATEAUNEUF-DE-GALAURE identifiée au SIREN sous le numéro 21260083700018 par acte de vente du 17/05/2003 passé devant maître LACHICHE-PONS, notaire à Châteauneuf-de-Galaure, enregistré le 12/06/2003 au service de la publicité foncière sous le numéro 2003P5537 ;

...

- pour la parcelle ZL n°150 à la commune de CHATEAUNEUF-DE-GALAURE identifiée au SIREN sous le numéro 21260083700018 et inscrite par erreur au service du cadastre au nom de M. Daniel BOIS-SOULIER aux termes d'un procès-verbal du cadastre n°9676 en date du 23 avril 2002, publié au service de la publicité foncière le 29 novembre 2002 sous le numéro 2002P12163. Cette parcelle a fait l'objet d'une régularisation par acte rectificatif du 22/10/2014 passé devant maître LIBERA, notaire à Anneyron (Drôme), enregistré le 19/11/2014 au service de la publicité foncière sous le numéro 2014P11680 ;

- pour la parcelle ZL n°155 à la commune de CHATEAUNEUF-DE-GALAURE identifiée au SIREN sous le numéro 21260083700018 par acte de notoriété acquisitive du 05/06/1991 passé devant maître LACHICHE-PONS, notaire à Châteauneuf-de-Galaure, enregistré le 10/07/1991 au service de la publicité foncière sous le numéro 1991P6520.

Article 2 :

Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3 :

Il sera notifié au préfet du département, aux maires des communes et au propriétaire intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Le Préfet
de la Région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône



Michel DELPUECH

